

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1923

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNÉE



BRUXELLES

PALAIS DES ACADEMIES

Des presses de

L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE

1923

LE MÉDAILLON DE HENRI VAN DER NOOT

SCULPTÉ PAR JOSEPH FERNANDE

Pl. XIII et XIV

Dès son avènement, Joseph II avait entrepris de réaliser en Belgique une série de réformes. Ses innovations, tant religieuses que judiciaires et politiques, créèrent un vif mécontentement chez les Belges, profondément traditionalistes et férus de leurs antiques privilèges (1).

L'édit de Joseph II du 3 avril 1787 déterminant la compétence et les attributions des nouveaux tribunaux, devait conduire à l'anéantissement du Conseil souverain de Brabant. Cette mesure provoqua la résistance des Etats de Brabant dont la session s'ouvrit le 17 avril suivant.

Dès le 19, les Etats refusèrent les subsides et adressèrent aux Gouverneurs généraux des protestations dans lesquelles ils exposèrent tous leurs griefs.

Les Etats de Brabant furent affermis dans leur opposition par un mémoire de Henri Van der Noot, avocat au Conseil souverain de Brabant, intitulé *Mémoire sur les droits du peuple brabançon et les atteintes y portées au nom de S. M. l'Empereur et Roi*.

Ce mémoire dénotait une connaissance sérieuse des libertés et des franchises brabançonnes; il étudiait et commentait tous les édits du souverain en mal de réformes; il jugeait ces dernières non sans hardiesse; non seulement il contestait la légalité des mesures prises, mais il invitait les Etats à ne pas laisser fouler aux pieds leurs antiques privilèges. Le plaidoyer se terminait par une menace: il rappelait au prince l'article de la Joyeuse

(1) Sur la Révolution brabançonne, consulter: Th. JUSTE, *Histoire de la Révolution brabançonne*. Bruxelles, 1846; L. DELPLACE, *Joseph II et la Révolution brabançonne*, 2^e éd. Bruges, 1891; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, V, Bruxelles, 1921.

Entrée qui déliait ses sujets de leur serment de fidélité au cas où lui ne respecterait pas cette constitution.

Ce mémoire fut lu dans la séance des Etats du 26 avril. Il produisit une profonde impression; l'assemblée témoigna hautement sa satisfaction à l'auteur.

Van der Noot (1), qui allait bientôt devenir pour ainsi dire le dictateur du pays, conquit rapidement par son audace un grand ascendant sur la population de Bruxelles; il savait être aristocrate avec les Etats, et démagogue avec le peuple; son éloquence était grossière, mais chaleureuse; sa politique, sans génie, mais conforme aux sentiments conservateurs du pays. Secondé par M^{me} de Bellem, dite La Pinaud (2), avec laquelle il entretenait des relations étroites, et qui se jeta dans la mêlée politique avec un cœur ardent et passionné, il sut rapidement se créer une popularité incontestée.

L'affaire De Hondt — arrestation et transfert en Autriche, pour y être jugé, d'un Brabançon accusé de malversations dans une affaire de fournitures aux armées — envenima les choses; la tentative d'application des réformes judiciaires provoqua de la part des Etats une telle réaction que les archiducs durent faire machine arrière: le 30 mai, ils suspendirent les réformes contraires à la Joyeuse Entrée.

Pendant Van der Noot songeait à organiser une opposition armée. Il sut rattacher aux serments les hommes les plus exaltés du parti qu'il commençait de diriger; puis il créa un comité qui s'intitula *Comité établi pour le Corps de volontaires agrégés aux cinq serments* (3). Ce comité tint sa première assemblée le 4 juin et élut pour président Henri Van der Noot lui-même. Le 9 du même mois, le Comité soumit aux Etats un projet de règlement autorisant l'adjonction aux serments d'agrégés, et le même jour, le magistrat leur écrivit que, « les cinq serments devant redoubler de surveillance dans l'intérêt de la tranquillité publique, il

(1) Sur H. Van der Noot, P.-A.-F. GÉRARD, *Van der Noot, van Eupen et la Révolution brabançonne*. (Revue trimestrielle, t. XXII, 1859, p. 132 et suiv.; Eug. DUCHESNE, *Biographie nationale*, t. XV (1899), col. 835 et suiv.

(2) Sur La Pinaud, voyez la pittoresque étude de Fr. VAN KALKEN, *Madame de Bellem, la « Pompadour des Pays-Bas »*. Bruxelles, 1923.

(3) Tout ceci a été fort bien exposé par A. HENNE et Alph. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. II, Bruxelles, 1845, pp. 323-330.

était urgent, vu l'insuffisance du nombre des confrères, d'autoriser ces compagnies à s'agréger des suppôts et d'autoriser l'admission de tous ceux qui se présenteraient volontairement ».

Dans une réunion du 16, tenue au couvent des Annonciades, on choisit l'uniforme que porteraient les volontaires : il fut aux couleurs brabançones : habit noir, gilet rouge écarlate, culotte jaune, bas blancs et bottines ; sur la manche, au-dessus du coude, un chevron de couleur indiquait le serment auquel appartenait le volontaire.

Le magistrat approuva la création des nouvelles compagnies dès le 20. Dès lors, toute la bourgeoisie, se trouva réunie sous une même bannière, et une force énergique et fougueuse se dressa contre le Gouvernement.

Cette organisation militaire de l'opposition mit le sceau à la consécration de la popularité de Henri Van der Noot, qui en avait été l'âme. Un artiste eut l'idée d'éditer son portrait par souscription.

Dans le supplément à la *Gazette des Pays-Bas* du jeudi 16 août 1787, on put lire l'annonce suivante : « Souscription pour le portrait de M. Henry Vander Noot, avocat au Conseil souverain de Brabant, représenté en médaillon de plâtre, grand de deux pieds sur dix-sept pouces de largeur, fait par le s^r Fernande, sculpteur statuaire, en cette ville de Bruxelles. La souscription est d'une couronne, dont la moitié doit se payer en souscrivant, et l'autre moitié à la livraison du médaillon ; on souscrira à Bruxelles, chez l'auteur, demeurant rue de Schaerebeck, la troisième grande porte à droite en montant, où l'on verra tant le médaillon que le même portrait en buste, en deux différentes manières ; chez le procureur du Conseil souverain de Brabant, G. Nuwens, dans la petite rue Neuve ; chez le procureur de la ville, Verhulst, rue des Alexiens ; chez le notaire de Meurs, rue de l'Evêque ; le s^r Van Nerom, tailleur de pierres, et chez le procureur de la Chambre d'Uccle, Piemans, rue d'Aremberg ; à Anvers, chez le procureur Gomez, rue des Récollets ; à Malines, chez le notaire Vanden Bossche ; à Gand, chez le s^r Blommaerts, premier official au Vieux Bourg, rue Roode Koninckstraet ; à Bruges, chez les s^{rs} du Mortier, architecte, et Sassenbroeck, maître plafonneur ; à Louvain, chez le s^r Henry Marcelis, près du Canal, et à Mons, chez M. l'avocat de Vigneron et le s^r Fer-

dinant-Joseph Farineau. L'on prie d'affranchir les lettres. »

Comme on le voit, le portrait de Henri Van der Noot fut bien lancé; on pouvait se le procurer à Bruxelles, non seulement chez l'artiste, mais encore chez cinq partisans du grand homme qui étaient des procureurs et des notaires, et la propagande était étendue à tous le pays pour ainsi dire : on pouvait obtenir le médaillon à Louvain, à Anvers, à Malines, à Gand, à Bruges et à Mons.

Nous avons pu retrouver ce médaillon. En voici la description :

MESSIE. HENRI. VANDERNOOT. LIC. ES DRS DE-
FENSEUR : D : L : P : 1787. Buste à gauche de Van der Noot
nu-tête. La coupe du corps est drapée dans un manteau. Au-
dessous, à droite, *J. Fernande fecit.*

La partie supérieure est ornée d'une couronne de chêne qui partage l'inscription en deux parties.

Médaillon ovale de 40×50 mm. Plâtre. Cabinet des Médailles de
la Bibliothèque royale de Belgique. Pl. XIII.

Il est hors de doute que cette œuvre a été provoquée par l'organisation du comité des volontaires, puisqu'elle fut exécutée avant le mois d'août et qu'elle qualifie Van der Noot de *Défenseur de la Patrie*.

Le sculpteur Joseph Fernande (1), l'auteur de ce bas-relief qui ne manque pas de mérite, naquit à Bruges le 1^{er} octobre 1741. Il était fils d'un maître-couvreur. Il reçut les leçons de Mathias de Visch à l'Académie de Bruges pour le dessin, et il fut l'élève de Jean van Hecke pour la sculpture. A 22 ans, il partit pour Paris, où il remporta une médaille à l'Académie de Saint-Luc.

En travaillant au château du comte de Tessé, il fit une chute et se rompit un bras. Cet accident lui valut l'attention du comte, qui s'intéressa à son sort et le présenta à l'ambassadeur d'Autriche à Paris. Ce dernier envoya plusieurs de ses ouvrages au

(1) Sur Fernande, à consulter : O. DELEPIERRE, *Galerie d'artistes brugeois*. Bruges, 1840, pp. 95-99; G. IMMERZEEL, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders, beelthouwers, etc.* Amsterdam, 1842, où notre artiste est appelé à tort Fernandi; F. STAPPAERT, *Biographie nationale*, VII, 1883, col. 39-41; Edm. MARCHAL, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèverie belges*. Bruxelles, 1895, pp. 610 et 611.

prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire à la Cour de Bruxelles. Celui-ci, qui portait beaucoup d'intérêt aux Beaux-Arts, expédia les œuvres à Vienne et obtint de Marie-Thérèse qu'elle accordât à Fernande une pension de 600 florins pendant six années, pour permettre à l'artiste de voyager. C'est ainsi que Fernande put se rendre à Rome où il séjourna trois ans.

Il y exécuta entre autres un buste de l'archiduc Maximilien. Il revint aux Pays-Bas en passant par Vienne, où il fut gratifié de présents par l'Impératrice et reçut d'elle une lettre de recommandation pour Charles de Lorraine, pour lors gouverneur des Pays-Bas.

Il rentra à Bruges le 28 septembre 1776, puis vint s'établir à Bruxelles, où il paraît qu'il fut nommé statuaire de Charles de Lorraine.

En 1779, il se rendit à Paris où il exécuta le buste de Marie-Antoinette. Il fut invité à présenter cette œuvre à la Cour de Bruxelles, puis à celle de Vienne, où Marie-Thérèse lui donna 600 ducats en échange du buste. Il rentra à Bruxelles en 1779.

Fernande exécuta divers ouvrages en marbre, tant pour Charles de Lorraine que pour des particuliers. Après la mort du Gouverneur général, il tailla une Flore en marbre pour Marie-Christine.

Oublieux de ceux à qui il devait sa formation et son succès, Fernande se rallia à la Révolution brabançonne. Après l'échec de celle-ci, il retourna à Bruges. Il y renonça à la sculpture; sous la domination française, il devint assesseur de juge de paix, et mourut subitement le 10 août 1799. Il fut enterré au cimetière de l'église Saint-Sauveur.

Le portrait de Van der Noot par Fernande fut certainement très répandu: à son apparition, nous avons dit la popularité dont jouissait l'organisateur du Comité du Corps des volontaires, et le médaillon fut bien lancé. On vendait déjà d'ailleurs en octobre 1787, chez J. Van Bergen, imprimeur-libraire, rue des Pierres, plus bas que le Poids de la Ville, à Bruxelles, au prix de deux escalins, le portrait de Messire Henri Vander Noot, avocat au Conseil souverain de Brabant, gravé en taille douce (1). Il y en avait donc pour toutes les bourses.

(1) Supplément extraordinaire à la *Gazette des Pays-Bas* du lundi 8 octobre 1787, *i.f.*

Mais peu après l'étoile de Van der Noot pâlit ; survint la réaction du général d'Alton ; Van der Noot, forcé de fuir, passa à l'étranger où il s'efforça en vain d'obtenir l'intervention de l'Angleterre, des Provinces unies et de la Prusse en faveur des Provinces Beligiques. Puis la Révolution triompha sous l'impulsion de Vonck ; Bruxelles fut abandonné par les Autrichiens le 12 décembre 1788, et Henri Van der Noot y rentra en triomphateur le 17 du même mois.

Dès lors, ses portraits vont se multiplier. Au 1^{er} janvier 1790, « on trouve pour étrennes patriotiques chez J.-L. de Boubers, au bureau du *Journal* (de Bruxelles), le portrait de M. Van der Noot. Cette gravure, d'un burin très agréable, joint le mérite d'une grande ressemblance à un ton de caractère. Ce portrait, de forme ovale, peut se monter en tabatière, se porter en miniature. Le prix est d'un escalin, et, enluminé, trois plaquettes (1) ».

Vander Mersch fut associé aussi à Van der Noot, témoin cette annonce du 27 janvier suivant : « Le burin s'est empressé de rendre son hommage à M. de Van der Mersch, et nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que la gravure a été plus heureuse et plus ingénieuse même que la poésie, puisqu'elle a su nous présenter, dans le même cadre, les deux libérateurs de la Belgique réunis ensemble.

» Le graveur, dont, à regret, nous ignorons le nom, a, dans un très petit ovale, rassemblé la double effigie de MM. Van der Noot et Van der Mersch, face sur face. Chacun d'eux est distingué par une couronne suspendue au-dessus de sa tête ; l'une est de chêne, et l'autre de laurier ; au bas des effigies sont une plume et une épée liées ensemble par un nœud de rubans patriotiques, ce qui caractérise encore le genre de services que l'un et l'autre ont rendu la Patrie. Enfin, la légende qui entoure ce joli médaillon n'est pas moins heureuse : elle porte : *mente et manu*, ce qui rappelle la médaille orgueilleuse et rare que le fier cardinal de Richelieu osa faire frapper sous les yeux de son maître assez faible pour la souffrir. Cette médaille portait l'effigie de Louis XIII, le revers, celle du Cardinal ; on lisait autour *mens et manus* (l'âme et le bras).

» La composition de cette jolie gravure fait autant d'honneur

(1) *Journal de Bruxelles*, n° 1 (1^{er} janvier 1790), p. 8.

à l'esprit qu'au burin de l'auteur, et le patriotisme sans doute s'empressera de l'adopter, soit comme médaillon de côté, soit comme sujet de tabatière. Elle se trouve au bureau du *Journal de Bruxelles*, rue de la Montagne. Prix, un escalin (1). »

Il y eut de nombreux portraits de Van der Noot gravés au burin. La plupart sont anonymes. On les retrouve montés en médaillon, et ils ont été portés comme insignes pendant la Révolution brabançonne. L'un d'eux doit être dû à François Cardon, qui fut un fervent partisan de Van der Noot (2).

C'est en mai 1790 que les portraits de Van der Noot firent fureur.

Le 8 mai, « vers les 4 heures de l'après-midi, les dragons volontaires ainsi qu'une partie des volontaires de plusieurs serments, accompagnés d'un peuple immense, d'une musique militaire, ainsi que de celle du Spectacle, ont porté en triomphe le buste couronné d'une couronne civique de M. Henri Vander Noot, dans divers endroits d'une partie de la Ville, en criant : *Vive Van der Noot, père de la Patrie* (3) ! »

Ce buste était peut-être celui de Fernande, ou celui de Pierre-François Le Roy, qui date de 1787 comme le précédent (4). Il aurait pu aussi être modelé par le jeune Godecharles, sculpteur, volontaire de Franquen, chaud partisan des Etats (5).

(1) *Journal de Bruxelles*, n° 23 (27 janvier 1790), p. 182. Il existe également des médaillons en métal aux bustes conjugués de Van der Noot et de Van der Mersch exécutés probablement d'après cette gravure. Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale en possède plusieurs.

(2) *La brochure infernale, ou liste exacte et tableau des noms et actions principaux des coupe-jarrets, assassins, etc. qui... ont soutenu... dans les Pays-Bas autrichiens l'autorité et la tyrannie des Etats et du Congrès soi-disant Souverain*. A l'Enfer, 1890, p. 10.

Cardon était fourrier des Escrimeurs.

(3) *Journal de Bruxelles*, n° 111 (10 mai 1790), t. II, p. 272.

(4) *Exposition de faïences et porcelaines bruxelloises*. Du 5 au 31 mai 1923. Catalogue, p. 92, n° 10.

(5) *La brochure infernale*, p. 11.

Il y a eu encore un buste de Van der Noot modelé en grandeur naturelle par F. Janssens, sculpteur rue des Teinturiers. Celui-ci lança son œuvre un peu tardivement. Il l'offre au prix d'un louis dans la *Gazette des Pays-Bas* du dimanche 15 août 1790, p. 151, et répète son annonce dans le même journal le jeudi 26 août suivant, p. 538. Mais l'enthousiasme décroissait déjà à ce moment.

Il y eut en mai une période de huit jours pendant laquelle on installa partout des portraits de Van der Noot.

« J'ai été témoin oculaire, » écrit le 21 de ce mois un correspondant du *Journal de Bruxelles*, « de ce qui s'est passé dans les dix derniers jours, à l'occasion de l'installation des portraits du premier moteur de la Liberté Belge, que les innovateurs avaient tant cherché à rendre suspect par leurs calomnies. Mais, que les transports de tous les habitants de votre ville de Bruxelles ont démontré que l'on n'avait pas réussi, car l'affluence de monde qui se trouvait pour voir passer les cortèges — je dis les cortèges, car les fêtes ont duré huit jours, et, dans chaque jour, on installait quelquefois trois portraits, et toujours avec les mêmes applaudissements. Ceci est pour ceux qui n'en ont pas été témoins — et même pour les accompagner, et par leurs cris redoublés de *Vive la Liberté, vivent les Etats, vive Henri Van der Noot et Vive l'Union!* répétés un million de fois, prouvent que les représentants de la Nation sont de son goût (1). »

Le buste de Van der Noot se trouvait dans tous les lieux publics, et les débardeurs s'étaient fait les champions de ces modernes iconolâtres dont quelques-uns se servaient de ce buste pour donner la bénédiction (2). Dans un grand nombre de cabarets l'image de Van der Noot remplaça celles du Seigneur et de la Vierge, et l'on brûla des chandelles devant elle. Les passants étaient obligés de se découvrir devant ces portraits; plusieurs bourgeois furent malmenés pour ne pas leur avoir témoigné assez de vénération (3). Un véritable vent de folie et de déraison soufflait: des gens affirmaient avoir ouï parler le buste de Van der Noot (4).

A ce moment, on porta une grande quantité d'insignes (5).

(1) *Journal de Bruxelles*, n° 121 (21 mai 1790), t. II, p. 351.

(2) Ad. BORGNET, *Lettres sur la Révolution brabançonne*, II, Bruxelles, 1834, p. 180.

(3) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. II, p. 388, d'après Goetviel. Voy. aussi Fr. VAN KALKEN, *Madame de Bellem*, p. 75.

(4) Ad. BORGNET, *oc. c.*, y. 181.

(5) Outre ceux qui représentaient les grands hommes de la Révolution, on porta alors en médaillon les portraits des volontaires peints en miniature. Ce devint une petite industrie. On lira avec édification sur ce sujet l'annonce suivante parue dans le *Journal de Bruxelles* que nous reproduisons à titre documentaire:

« Si l'Amour ingénieux, inspirant la jeune et tendre Débutade, lui fit inventer la Peinture, c'est à l'amour timide et silencieux que la Peinture dut l'art de la miniature

Parmi ceux-ci, se trouve un nombre relativement considérable de petits médaillons en argent et même en plomb qui étaient arborés à la boutonnière ou servaient de broches.

Il en existe plus de quinze variétés différant par des détails de la figure ou de l'agencement du contenu; tous reproduisent en petit le grand médaillon de Fernande. Sur l'un, le nez de Van der Noot est plus étroit; sur l'autre, il est plus volumineux; ici et là, la forme du crâne diffère légèrement; sur ceux-ci, le jabot de dentelles fait plus ou moins de plis, ou bien le manteau qui enveloppe le bas du buste est plus ou moins épais; mais toutes ces œuvrettes copient servilement le médaillon de 1787. Nous trouvons donc ici la confirmation de ce que nous avait fait concevoir la lecture de l'annonce de la *Gazette des Pays-Bas*: le plâtre de Fernande jouit d'une grande diffusion.

Parmi les neuf médaillons dérivés du médaillon de plâtre, que nous reproduisons sur la planche XIV, il y en a trois qui sont particulièrement intéressants: c'est d'abord le n° 4, qui est surmonté d'une couronne copiant tant bien que mal celle qui décore le médaillon de Fernande.

qui, resserrant dans un espace étroit les traits d'un objet chéri, la cache à l'œil des jaloux en charmant cependant les ennuis de l'absence: mais la tendresse maternelle, mais la sainte amitié, mais la reconnaissance filiale n'ont-elles pas également à réclamer des droits sur la peinture en miniature, et, dans un moment où la jeunesse bruxelloise vole aux combats pour défendre la liberté de la Patrie, combien il est doux pour une mère, pour une épouse, pour une fille, pour une sœur, pour une amie, de conserver les traits chéris d'un fils, d'un père, d'un époux, d'un frère ou d'un ami. Qu'il sera même doux pour une mère de montrer un jour à ses enfants le portrait de son époux en habit d'uniforme, et de leur dire: « C'est sous cet habit, mes enfants, qu'en 1789, le Brabant, » ayant brisé le joug étranger, votre père vous rendit libres au prix de son sang. »

» Nous ne pouvons donc qu'applaudir au jeune Artiste qui vient, dans un moment aussi favorable, offrir son pinceau aux jeunes défenseurs de la Patrie, et qui, consultant moins son intérêt que le bonheur d'être agréable à notre jeunesse, en fixe le prix à un taux si modéré, qu'il permet à tout le monde de se procurer la douce satisfaction de laisser son portrait entre les mains d'une personne chérie.

» Le sieur Daubrin, peintre en miniature, donne avis de son arrivée à Bruxelles aux personnes qui voudraient se faire peindre, et pour la satisfaction de messieurs les patriotes et officiers qui désireraient être peints en uniforme militaire; il en a fixé le prix à vingt-quatre livres.

» Deux séances lui suffisent pour attraper la ressemblance, et il ne livre les portraits qu'autant qu'ils sont jugés parfaitement ressemblants.

» Il demeure place de la Monnaie, maison de M. Nicaise, marchand de modes, vis-à-vis la Comédie. »

(*Journal de Bruxelles*, 25 février 1790, t. I, p. 382 et 383.)

Ensuite, le n° 7 est entouré d'une inscription transcrite de celle du médaillon : MESSI : HENRI VAN DER NOOT : LIC ES DRS DEFENSEUR. D.L.P. 1789. Remarquons que la date a été changée : sur l'original, on lit 1787 ; ici on trouve 1789.

Enfin, le plus curieux est le n° 3. Le buste est entouré d'une inscription. H. VANDERNOOT, 7 JAN. 1790, et au revers, une inscription occupe tout le champ. La voici : REL : LIB : IVR | VEND : FAED : NTER | PROV : BELG-CATH | BRVX : PACTO | GRAT : POP : | C : F |.

Ce texte doit être transcrit de la manière suivante : *Religione, libertate, jure vindicatis, faedere (sic) inter provincias Belgii Catholici Bruxellae pacto, gratus populus curavit fieri* (1).

Le 7 janvier 1790 est la date de la première séance tenue à Bruxelles par les Etats de toutes les provinces belges. C'est le 11 que fut signé le traité auquel fait allusion l'inscription du revers : par celui-ci, les provinces prirent le titre d'Etats belgiques unis.

Si nous connaissons exactement les conditions dans lesquelles fut exécuté le grand médaillon en plâtre, si nous savons quel en est l'auteur, il n'en est pas de même pour les insignes qui en sont la réduction. En effet, aucun de ceux-ci n'est signé. Les uns — c'est la grande majorité — sont coulés ; d'autres sont estampés. Tous sont des œuvres d'orfèvre.

Parmi les partisans de Van der Noot se trouvaient des orfèvres ; je puis en citer deux : Ophalfens, orfèvre près de la grand-place (2), et Weemers (3), marché aux Charbons, dont le fils était volontaire. Il est probable que tous deux ont exécuté et vendu des portraits de Van der Noot en métal.

Mais les exemplaires conservés sont le résultat du travail d'une quinzaine de mains différentes ; et il n'y eut vraisemblablement pas que les artistes bruxellois pour fabriquer les médaillons de l'homme du moment.

(1) La religion, la liberté, le droit ayant été vengés, un traité ayant été conclu à Bruxelles entre les provinces de la Belgique catholique, le peuple reconnaissant a pris soin de faire faire (cet insigne).

(2) *La Brochure infernale*, p. 4. Ce libelle range Ophalfens parmi « les plus fougueux despotes ». Elle le qualifie d'ignorant et de méchant.

(3) *La Brochure infernale*, p. 19.

Nous qui avons assisté à l'efflorescence des portraits du Roi portés en insigne pendant la Guerre, nous avons vu le dernier des ouvriers travaillant le métal s'efforcer de graver alors l'image de notre souverain. Il en existe d'innombrables variétés anonymes.

L'effigie de Van der Noot eut la même vogue à la Révolution brabançonne; les conditions d'exécution furent alors sensiblement les mêmes que de 1914 à 1918, et c'est pourquoi il faut abandonner tout espoir de découvrir les noms des auteurs des petits médaillons de Van der Noot.

Victor TOURNEUR.



MÉDAILLON DE HENRI VAN DER NOOT
par J. FERNANDE, 1787.



INSIGNES DE LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE
A L'EFFIGIE DE H. VAN DER NOOT